



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/062
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation de dépendances du domaine public situées route du Canal Bossière sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5200 et en vue de l'implantation d'une aire de stockage de matériels de travaux publics, d'un appontement pour barge, de bureaux et d'une base-vie.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS DE L'OUEST (ETPO), 2 impasse Charles Trenet, Immeuble Armen – BP 60338 – 44803 SAINT HERBLAIN CEDEX, SIREN n° 320 116 916 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société ETPO ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-033 portant sur la dépendance susvisée le 31/08/2020.

Description des dépendances :

- Une parcelle de terrain d'une superficie de 4 296 m²,
- Un plan d'eau d'une superficie de 153 m²,
- Deux rejets d'eaux usées de 14 ml.

Durée de la convention : 2 ans à compter du 01/01/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-033 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.